

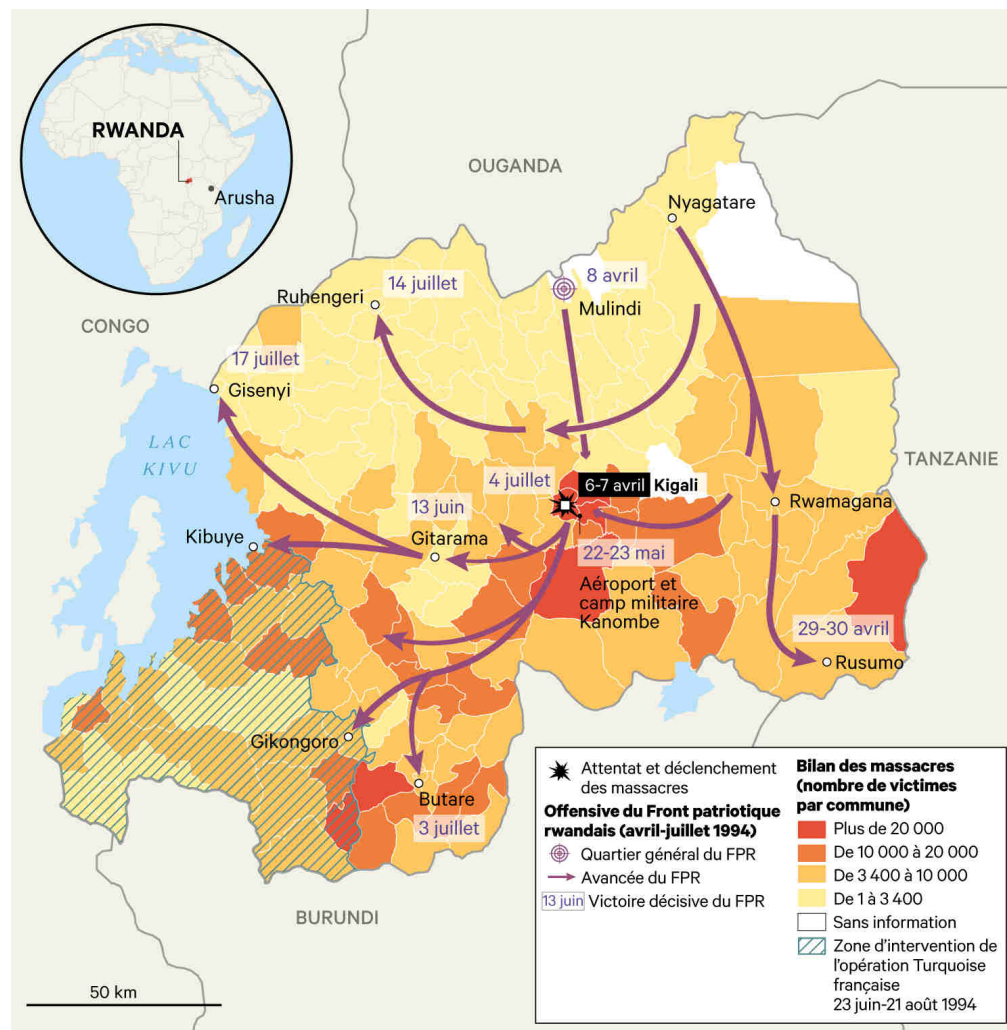
AXE 1. HISTOIRE, MEMOIRE ET JUSTICE

Jalon 1. La justice à l'échelle locale : les tribunaux *gacaca* face au génocide des Tutsis

A. Le génocide des Tutsis au Rwanda (7 avril 1994 – 7 juillet 1994)

Activité 1. Présentation factuelle du génocide

- Une présentation détaillée sur le site l'histoire.fr : <https://www.lhistoire.fr/portfolio/g%C3%A9nocide-des-tutsi-au-rwanda>
- Vidéo INA : « Rwanda, ce génocide qu'on sentait venir »
- Pour compléter : un reportage de France 24 de 2014 : <https://www.france24.com/fr/20140404-reporters-rwanda-genocide-rwandais-hutu-tutsi-france24>



Le Rwanda est un Etat situé dans la région des grands lacs en Afrique. Cette ancienne colonie Belge accède à l'indépendance en 1962. Dès l'année suivante, des massacres interethniques ont lieu de la part de l'ethnie majoritaire Hutu, contre celle des Tutsis.

Les Hutus représentent environ 85 % de la population. Ils sont agriculteurs, modestes socialement et très hostiles aux Tutsis qui pratiquent l'élevage et sont plus aisés. Les plus radicaux se rassemblent dans le *Hutu Power*. A partir des années 1990, les deux ethnies sont en situation de guerre civile et voient s'opposer le Front Patriotique Rwandais (FPR), parti politique Tutsi, face aux Forces Armées Rwandaises qui sont presque exclusivement composées de Hutus. En 1994, le pays est composé de 7 millions de Hutus et de 1 million de Tutsis .

Du 7 avril 1994, au 7 juillet 1994, la minorité tutsi ainsi que des Hutus modérés sont exterminés, les massacres font entre 800 000 à 1 million de victimes, on estime que 70% de la population tutsi du Rwanda fut exterminée : il s'agit du génocide le plus radical de l'histoire. Le terme de génocide est défini par l'ONU, en 1948, comme étant un « acte commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux » .

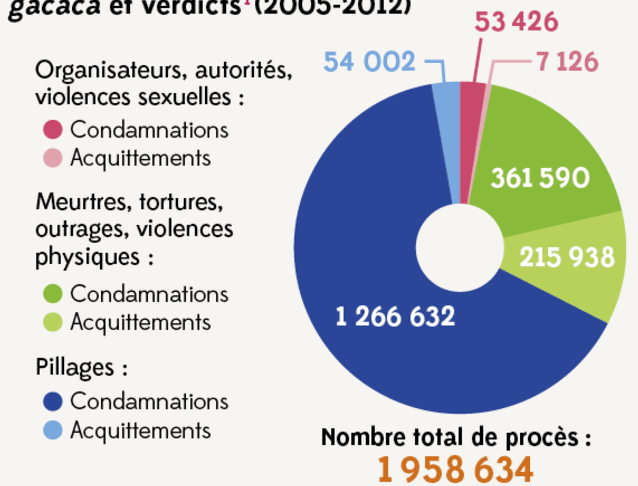
Activité 2. Présentation d'un témoignage d'une rescapée, Yolande Mukagasana, *N'aie pas peur de savoir*, R. Laffont, 1999.

- Prenez des notes sur la présentation de l'ouvrage

B. Juger le génocide : le rôle des tribunaux *gacaca*

Gacaca [« gazon »] : tribunaux chargés de juger les crimes de génocide. Le terme renvoie à l'herbe au sol sur laquelle se tiennent ces tribunaux qui s'inspirent d'un modèle de gestion locale des conflits (d'après le manuel Nathan).

Nombre de procès jugés par les juridictions *gacaca* et verdicts¹ (2005-2012)



1. Hors procédures d'appel. Une même personne a pu être jugée et condamnée dans plusieurs catégories de procès.

Source : Résumé du rapport présenté à la clôture des activités des juridictions *gacaca*, SNJG, République du Rwanda, juin 2012.

La loi organique n° 40/2000 du 26 janvier 2001 portant création des juridictions *Gacaca* et organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité [...].

Les objectifs principaux assignés aux juridictions *Gacaca* étaient les suivants :

- révéler la vérité sur le génocide ;
- accélérer les procès du génocide ;
- éradiquer la culture de l'impunité ;
- renforcer l'unité et la réconciliation du peuple Rwandais ;
- prouver la capacité des Rwandais à résoudre leurs problèmes [...].

Il est créé, dans chaque Cellule, dans chaque Secteur, dans chaque District [...], une juridiction *Gacaca* appelée à connaître, dans les limites établies par la loi, des infractions constitutives du crime de génocide et des crimes contre l'humanité commises au Rwanda entre le 1er octobre 1990 et le 31 décembre 1994.

Rapport présenté à la clôture des activités des Juridictions *Gacaca*, Service national des juridictions *gacaca* (SNJC), République du Rwanda, Kigali, juin 2012.

Activité 3. Faire une fiche de lecture d'un article d'Hélène Dumas, « Rwanda ; comment juger un génocide ? » dans *Politique étrangère*, 2015,

<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-39.htm>

Aide à la réalisation de la fiche de lecture

Introduction

Comment s'est défini le génocide des Tutsis ? Relevez la « problématique », le questionnement central de l'article.

Partie 1. Prouver le génocide : les premiers procès du TPIR

Résumez succinctement cette partie en montrant que le TPIR a permis de qualifier juridiquement les massacres de « génocide ».

Partie 2. Juger ses voisins : les procès *gacaca* au Rwanda

Cette partie étant la plus importante pour notre sujet résumez chaque paragraphe pour relever les idées essentielles permettant de comprendre la singularité, le rôle et le fonctionnement des tribunaux *gacaca*.

Partie 3. Le génocide des Tutsi devant la justice française

Résumez succinctement cette partie en relevant l'idée essentielle.

C. Histoire et mémoires du génocide : le rôle des tribunaux *gacaca*

Activité 4. Relever des informations dans des interventions filmées :

- Hélène Dumas, *Le génocide au village*, Seuil, 2014, interview réalisée par Mediapart, 2014,

<https://www.dailymotion.com/video/x223ecd>

Relevez des informations à partir des questions de Mediapart :

- Quel travail de recherches vous a permis d'écrire ce livre ?
- Qu'est-ce que la violence horizontale ?
- Que nous apprennent les tribunaux communautaires villageois, appelés « *gacaca* » ?
- Reste-t-il des zones d'ombres du génocide au Rwanda ?
- Les informations récoltées durant les « *gacacas* » risquent-elles de tomber dans l'oubli ?

- Jean-Pierre Dusingizemungu, « Vécu du processus *gacaca* par les rescapés du génocide des Tutsi : le va-et-vient entre le refus et l'acceptation », Colloque International "Rwanda, 1994 - 2014 : Récits, constructions mémorielles et écriture de l'histoire", 2014 (conclusion 19'50) [https://www.canal-](https://www.canal-tv.chaines/chcsc/histoire-justice-et-politique/8-vecu-du-processus-gacaca-par-les-rescapes-du-genocide)

[u.tv/chaines/chcsc/histoire-justice-et-politique/8-vecu-du-processus-gacaca-par-les-rescapes-du-genocide](https://www.canal-tv.chaines/chcsc/histoire-justice-et-politique/8-vecu-du-processus-gacaca-par-les-rescapes-du-genocide)

- Quels processus mémoriels ont-ils été permis par les tribunaux *gacacas* ?